

La « succession » associée au terme « planification » pour seulement 3% des Français !

Dans un contexte économique marqué par l'incertitude et les réformes en préparation, notamment liées au Projet de Loi des Finances (PLF) 2025, les questions autour de la transmission et la planification successorale revêtent une importance accrue. Ainsi, et à l'approche de la Toussaint, ASAC-FAPES s'est penchée sur la perception qu'ont les Français de la succession, révélant ainsi que l'anticipation et la préparation de la transmission de son patrimoine fait encore bien défaut.

Selon l'Observatoire des solidarités intergénérationnelles mené par l'ASAC-FAPES avec l'IFOP*, la perception de la « succession » en France révèle une préoccupation principalement émotionnelle et familiale. En effet, 42 % des Français associent ce terme au « décès », tandis que 30 % le relie à « la famille, la descendance ». En revanche, les aspects financiers de la succession semblent moins pris en compte : seulement 1 Français sur 7 fait le lien entre la succession et l'argent, le partage des richesses ou la fiscalité.

Moins de 15% des Français ont déjà rédigé un testament

Pire : la planification est associée au terme succession pour seulement 3% des Français soulignant ainsi un manque général de préparation malgré les enjeux financiers importants. En effet, alors que les prochaines réformes se discutent, les ajustements potentiels dans la fiscalité pourraient modifier les règles du jeu en matière de succession. Dans ce contexte de changement, il est essentiel de considérer ces évolutions dans les stratégies de transmission de patrimoine.

Or, interrogés sur leur intention de rédiger un testament, 63 % des Français répondent par la négative, contre 14 % ayant déjà entrepris cette démarche. De plus, seulement 23 % envisagent de se lancer dans cet exercice dans un avenir proche. Un constat qui appui d'autant plus sur un manque de préparation pourtant nécessaire à une succession facilitée.

Une stratégie de transmission essentiellement portée par l'assurance vie pour 55% des Français et 59% pour les 35 et plus

Malgré ce manque de préparation, les Français continuent de miser fortement sur l'assurance vie comme principal outil de transmission. En effet, 55 % possèdent un ou plusieurs contrats d'assurance vie (40 % un seul, 15 % plusieurs), et une majorité considère ce produit d'épargne comme étant le plus adapté pour transmettre un héritage. L'assurance vie se place ainsi bien devant les autres options, comme les investissements immobiliers (19 % pour les SCPI, OPCI, SCI...) et les livrets bancaires (16 % pour le Livret A, LDDS, LEP...). Ce choix traduit une volonté de simplifier la transmission tout en bénéficiant des garanties et des avantages fiscaux associés à l'assurance vie. *« Adhérer à une assurance vie, c'est prendre une mesure proactive pour garantir*

une transmission plus fluide et fiscalement avantageuse de son patrimoine. Ce choix marque sa volonté de simplification et de prévoyance, même quand la planification successorale en amont est insuffisante. Il est crucial de sensibiliser davantage à l'importance de préparer cette étape afin de mieux gérer les enjeux financiers liés à la transmission » indique Eric Muller-Borle, président du cabinet de courtage et de la Fédération FAPES Diffusion.

**Les Français et la succession, Observatoire des solidarités intergénérationnelles a été réalisé par IFOP (questionnaire auto-administré en ligne) du 22 au 26 mars 2024 auprès d'un échantillon de 1257 personnes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus dont un échantillon spécifique de 308 personnes habitant la région Bretagne.*

À propos d'ASAC-FAPES

ASAC-FAPES est une union d'associations d'épargnants bénévoles en quête de solutions de protection financières adaptées aux besoins de leurs adhérents. Ses contrats d'épargne, d'épargne handicap, de retraite et de prévoyance sont élaborés avec des assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances et MGPS) et qui sont, chaque année, récompensés par la presse économique et financière. Depuis plus de 70 ans, ASAC-FAPES accompagne 100 000 adhérents qui lui confient plus de 4.5 Milliards d'€ d'encours.

Les produits sont distribués par le cabinet de courtage Fapes Diffusion, marque appartenant à la Fédération Fapes pour ses associations membres Asac, Audience, Appeir et Tégo, toutes les quatre engagées et animées pour défendre les intérêts de leurs adhérents en s'appuyant sur des valeurs de performance, de prévenance et de solidarité.

www.asac-fapes.fr

Contact presse - Agence FARGO

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo-sachinka.com - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18